

RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique 2024-2029

du Cégep de Drummondville

Décembre 2024

Introduction

Le *Plan stratégique 2024-2029* du Cégep de Drummondville a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 11 juin 2024 et a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 21 juin de la même année.

La Commission a évalué ce plan stratégique lors de sa réunion tenue le 17 décembre 2024. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Elle fait état de ses conclusions dans le présent rapport.

Présentation du plan

Le plan stratégique du Cégep couvre la période de 2024 à 2029, soit une durée de cinq ans. Cette planification stratégique résulte d'une démarche en six étapes ayant débuté au printemps 2023 et à laquelle ont participé une consultante externe, le directeur adjoint au développement institutionnel et à l'innovation ainsi que le comité des États généraux. Des consultations de la régie élargie, de l'ensemble du personnel, de partenaires du Cégep et de la communauté étudiante ainsi que le bilan du plan précédent ont également soutenu l'élaboration du plan. Quant à la planification liée à la réussite, elle est intégrée dans le premier objectif d'impact.

Le plan est composé de six sections. Il débute par une introduction, puis est suivi d'une section portant sur la population étudiante, le personnel, la mission et les valeurs du Cégep. Les parties subséquentes traitent du contexte actuel du Cégep, de son engagement d'impact d'ici 2030, de sa stratégie pour générer l'impact souhaité et, finalement, des mécanismes de mise en œuvre, de suivi et de révision. Un tableau des indicateurs de performance est également annexé au plan.

Évaluation du plan

La conformité

Conformément à l'article 16.1 de la Loi, le plan tient compte de la situation du Cégep et des orientations du *Plan stratégique 2023-2027* du ministère de l'Enseignement supérieur. En plus de couvrir une période de plusieurs années et d'intégrer un plan de réussite, il comporte l'ensemble des objectifs poursuivis par le Cégep pour réaliser sa mission ainsi que les moyens à déployer.

Par ailleurs, en lien avec l'article 16.2 de la Loi, le Collège a produit une version abrégée de son plan, destinée au personnel et aux étudiants, qui est rédigée de manière claire et accessible. La version intégrale du plan ainsi que sa version abrégée sont disponibles sur le site Web de l'établissement.

Conformément à l'article 17.0.2 de la Loi, le plan stratégique a été soumis pour avis à la Commission des études, pour les sections qui la concernent, avant d'être adopté par le conseil d'administration de l'établissement.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Pour élaborer son plan, le Cégep a effectué un bilan du plan précédent et a procédé à une analyse diversifiée et approfondie de sa situation interne et externe. Cette analyse l'a mené à réviser sa mission et à identifier trois enjeux stratégiques liés à l'équité en matière de réussite éducative, au mieux vivre ensemble, puis à l'adéquation de la formation et des pratiques au regard des réalités actuelles et futures.

Les orientations

Le plan présente trois orientations en lien avec la vision et la mission du Cégep ainsi qu'avec les enjeux qui découlent de l'analyse de la situation. Le Cégep souhaite offrir un environnement éducatif plus accessible et équitable ainsi qu'adapter son milieu de vie, ses infrastructures, ses services et ses pratiques aux nouvelles réalités, aux besoins des membres de sa communauté et aux principes de l'inclusion. Il compte également miser de manière novatrice sur les synergies entre la formation, la recherche, l'emploi et la communauté.

Les objectifs stratégiques

Trois objectifs stratégiques en relation avec les orientations et les enjeux sont précisés. Ces objectifs, nommés objectifs d'impact par le Cégep, visent à réduire les inégalités en matière de réussite éducative, à améliorer l'inclusion au sein de la communauté collégiale et à accentuer la contribution du Cégep au développement d'une société durable. Pour mesurer la progression vers l'atteinte de chacun de ces objectifs, des résultats attendus et des indicateurs pertinents sont prévus. De plus, les indicateurs sont accompagnés de cibles annuelles et de données reflétant la situation de départ.

Le mécanisme de mise en œuvre

Le plan présente les moyens prévus pour atteindre les objectifs. Il prévoit aussi que les plans de travail annuels des directions et des services ainsi que les bilans annuels associés permettront au Cégep de procéder aux suivis des actions du plan. Les responsabilités de la mise en œuvre sont précisées et elles sont partagées aux postes et au niveau de gestion adéquats, soit aux directions responsables des actions, au comité de suivi du *Plan stratégique 2024-2029* et au conseil d'administration.

Le mécanisme de suivi des résultats

Afin d'évaluer l'atteinte de ses objectifs, le plan prévoit que le comité de suivi du plan stratégique effectue le suivi des résultats obtenus grâce, notamment, au tableau de bord des indicateurs de performance stratégique de la régie de direction. De plus, le plan prévoit la réalisation d'un bilan de mi-parcours, sous la responsabilité de la régie de direction et du comité de suivi du *Plan stratégique 2024-2029*, afin de convenir des modifications à apporter au plan et de l'actualiser. Il est prévu que ce bilan tienne compte du tableau des indicateurs de performance stratégique et des deux premiers bilans annuels des plans de travail des directions et des services.

Le plan de réussite

La planification liée à la réussite est intégrée au *Plan stratégique 2024-2029* à travers son premier objectif d'impact. Par sa mise en œuvre, le Cégep vise à réduire les inégalités en matière de réussite éducative. La Commission constate néanmoins que son objectif ne tient pas compte de l'un des principaux indicateurs de la réussite, soit la diplomation. Par ailleurs, le plan précise que le mandat du comité de mise en œuvre de la réussite sera modifié afin d'être davantage au cœur du suivi du plan stratégique pour le volet réussite. La Commission note donc que certaines responsabilités restent à déterminer. Pour ces raisons, elle **invite** le Cégep, d'une part, à inclure à son plan de réussite un objectif visant la diplomation et, d'autre part, à préciser les responsabilités de la mise en œuvre du plan de réussite en s'assurant qu'elles sont partagées aux postes et au niveau de gestion adéquats.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le *Plan stratégique 2024-2029* du Cégep de Drummondville, incluant la planification liée à la réussite, est **conforme** aux dispositions de la Loi.

Par ailleurs, le plan stratégique, incluant la planification liée à la réussite, **comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité**. La Commission invite néanmoins le Cégep, d'une part, à inclure à son plan de réussite un objectif visant la diplomation et, d'autre part, à préciser les responsabilités de la mise en œuvre du plan de réussite en s'assurant qu'elles sont partagées aux postes et au niveau de gestion adéquats.

Le jugement et les avis émis dans ce rapport remplacent ceux émis lors de l'évaluation du plan stratégique précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Denis Rousseau, président

Recherche et analyse : Julie Gagné

COPIE CERTIFIÉE CONFORME